

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-606

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Martin et les membres du groupe La République en Marche

**ARTICLE 19**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> février 2018, un rapport étudiant les possibilités de rapprochement et de fusion du réseau des chambres de commerce et d'industrie et du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les chambres de métiers et de l'artisanat et les chambres de commerce et d'industrie voient leurs ressources diminuer régulièrement, ce qui réduit d'autant leur capacité à remplir leurs missions.

L'hypothèse d'un rapprochement, voire d'une fusion, des deux réseaux fait partie des options que le législateur devrait pouvoir étudier dans l'optique de préserver la contribution de chacun de ces deux réseaux à la formation et à l'accompagnement des entreprises sur les territoires.